

## REUNION DE CONSEIL DU 18 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de L'Hôpital-le-Mercier s'est réuni le mardi 18 février 2014 à 20 h, sous la présidence de Mr Georges BORDAT, Maire.

Tous les membres étaient présents, sauf Mr CHAMOUX, excusé.

Secrétaire de Séance : Mr Mickaël BUISSON.

Le Conseil adopte le P.V. de la dernière séance.

### - Délibérations :

\* RODP : Le Conseil, ayant eu connaissance des tarifs de 2014, pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public, donne son accord pour demander à France Télécom (Orange), le montant dû pour cette année, correspondant au calcul suivant :

Lignes aériennes : nbre de kms x 53,87 €

Artères souterraines : nbre de kms x 40,40 €

Cabine téléphonique : 1,35 m<sup>2</sup> x 26,94 €

Dans l'attente de la confirmation du nombre de kilomètres de lignes, la redevance est estimée à 872,16 € pour 2014 ;

\* Subventions pour travaux :

↳ Salle Polyvalente : En raison de l'état de la toiture et des chéneaux de la Salle, suite à la tempête de grêle du mois d'août dernier, et du mauvais état des menuiseries extérieures, le Conseil sollicite l'attribution d'une subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programme 2014, sur un montant de travaux s'élevant à 48 242 € HT, soit 57 890 € TTC ;

↳ Logement de l'Ancienne Cure :

L'état vétuste de ce bâtiment communal nécessite d'importants travaux de réhabilitation (toiture, isolation extérieure, etc), pour lesquels ont été demandés des devis à divers artisans locaux, en vue d'une évaluation du coût de l'aménagement. Le montant prévu s'élève à 80 356 € HT. Une subvention de 27 000 € est demandée au Conseil Général, au titre du Programme 2014 pour l'Investissement Intercommunal et Communal, ainsi qu'à l'Etat au titre de la Réserve Parlementaire, pour un montant de 4 000 €.

\* Extension de réseaux à La Plaine : le Conseil donne son accord pour la réalisation des travaux de raccordement au réseau électrique, demandés par Mr Bernard CHEVILLARD (n'ayant pas participé à la délibération) pour sa future construction au lieudit La Plaine.

### - Extension du réseau d'assainissement à La Plaine :

Le Conseil Municipal décide de réaliser une extension de 50 mètres du réseau d'assainissement – eaux usées de La Plaine, sur le CD 382.

Le montant du devis, pour ces travaux, s'élève à environ 7 000 € TTC.

### - Dématérialisation :

Les nouveaux logiciels e-magnus, commandés par la Communauté de Communes pour les mairies concernées, sont installés en réseau et accessibles par internet.

Une formation est suivie par la secrétaire, pour la comptabilité, le jeudi 20 février de 9 h à 12 h au siège de la Communauté, à Paray.

### - Avancement du dossier UNEC :

L'Entreprise UNEC a consulté 3 à 4 dossiers par corps de métier, pour les travaux de construction qui devraient débuter courant avril.

La partie concernée de la Zone d'Activité a été piquetée.

Par ailleurs, un chaudronnier est toujours intéressé par le terrain restant libre sur la zone.

- Bureau des Elections Municipales :

Les tours de garde des élections municipales du 23 mars et éventuellement du 30 mars prochains, sont répartis comme suit :

- 08 h à 12 h : D. GUICHARD, F. MARTIN et B. CHEVILLARD.
- 12 h à 15 h : Br. BROUILLET, J. GOUBY et Th. LAURENT.
- 15 h à 18 h : M. BUISSON, S. BONNET et J.-M. JACOB.

- Informations et questions diverses :

\* Subventions : Le Maire fait part au Conseil des remerciements reçus pour plusieurs subventions de 2013 et de demandes sans suite ;

\* Suite aux récents coups de vent, des têtes d'arbres situés près du parking de la mairie, devront être coupées, afin d'éviter des dégâts sur les toitures des maisons voisines, en cas de nouvelle intempérie ; l'Entreprise Blanchon de Poisson ;

\* Le terrain de tennis est réparé par l'Entreprise de Mr D. RAJAUD ;

\* Le compte-rendu communautaire du 29/11/2013 est remis aux Conseillers, ainsi qu'une lettre de Mme E. GUEUGNEAU, Députée.

\* Bar-Restaurant : les locataires du commerce ont signalé que la consommation du chauffage était élevée ; des couvre-joints pourront être installés et à la mauvaise saison, les volets peuvent être fermés, la nuit, pour éviter de la perte de chaleur ; concernant les subventions pour les travaux de rénovation du bar-restaurant, la DETR et le PIIC ont été encaissés ; il reste à percevoir le FISAC, d'environ 50 000 € ;

\* Aperçu du compte-administratif : Mr le Maire indique qu'il y a un peu de déficit d'investissement, mais néanmoins un excédent de clôture avoisinant 130 000 € ;

\* Cantine : la destruction de petits nuisibles doit y être effectuée.

- La séance est levée à 23 h 20.